

# LETTRÉ D'INFORMATION

Numéro 59 - Février 2025



## Au sommaire

**L'Assemblée Générale du GDS a eu lieu :** Retrouvez le bilan de toutes nos actions.

**Alpages et transhumances :** Des démarches anticipées pour une montée réussie.

**Prophylaxie :** Nouvelle campagne pour les porcins; celle des ruminants continue.

**AgroDirect :** La solution des mini-guêpes contre l'invasion des mouches

**Nouveaux installés :** Retour sur la demi-journée du 21 janvier.

**Gourme :** 4 cas dans des centres équestres isérois cet hiver.

**Veille sanitaire :** Fièvre aphteuse, peste porcine, grippe aviaire et clavelée.

**Farago :** Services proposés.

**Aide au repeuplement ovin proposé par la région :** Ce que l'on sait aujourd'hui.

**Offre d'emploi au GDS :** Devenez animateur de la section apicole !

**Frelon asiatique :** Ne ratez pas le top départ du piégeage de printemps !

## Retour sur l'Assemblée Générale du GDS

L'Assemblée Générale du GDS de l'Isère s'est déroulée le **jeudi 23 janvier 2025 à 9h30 au château de la Côte St André**, dans la joie et la bonne humeur avec tous nos partenaires.

Une soixantaine d'éleveurs étaient présents et ont pu découvrir le bilan du GDS et de ses filiales ainsi que les actualités sanitaires.

L'Assemblée Générale s'est terminée par une présentation sur le bien-être de l'éleveur puis un repas partagé.



Nous tenons à remercier tous les éleveurs présents, mais également nos partenaires au quotidien : la DDPP, la Chambre d'Agriculture 38, le Département, le Laboratoire, ...

Le saviez-vous ?

**Seuls 2 285 kits intro** ont été réalisés sur les bovins, sur les 14 500 prises de sang d'achat !  
Demandez le kit intro au vétérinaire lorsqu'il vient faire les prises de sang !

En Isère, près de **91% des cheptels bovins sont indemnes IBR**, et seuls 3 troupeaux concentrent les 221 bovins positifs IBR isérois.

En 2023-2024, en Isère **47 IPI ont été découverts** dans 35 cheptels (dont 24 qui n'avaient pas connu de circulation BVD depuis au moins 2 ans) !

**Les plans d'assainissement Besnoitiose** fonctionnent : il n'y a plus que 256 cheptels qui ont 2 661 bovins positifs en Isère; alors que ce chiffre est monté à plus de 5 500 bovins positifs dans 381 cheptels ! Bravo à tous les éleveurs qui ont fait l'effort de s'engager dans le plan d'assainissement !

Découvrez plus d'informations en cliquant ci-dessous pour retrouver le rapport d'activités 2023-2024.

[Rapport d'activités 2023-2024](#)

## **Alpages et transhumances : des démarches anticipées pour une montée réussie**

Chaque été , ce sont plus de 7 500 bovins qui montent pâturer dans les alpages isérois; près de 96 000 moutons et 900 chèvres. Ces transhumances sont essentielles pour l'entretien des territoires alpins. De nombreux mélanges de troupeaux ont lieu. Afin de sécuriser ce mélange, des vérifications voire des analyses sont effectuées avant la montée.

Pour les bovins, les responsables d'alpage ont reçu la liste des participants de l'année dernière afin de la mettre à jour. Quand nous avons leur retour, nous éditons alors l'inventaire des bovins de chaque éleveur participant à l'alpage pour vérifier si les qualifications sont correctes, si les animaux sont garantis non IPI et éventuellement leur statut besnoitiose. Les éleveurs ont simplement à cocher les animaux qui montent en alpage afin que nous éditons les DAP pour réaliser les analyses avant montée. Le GDS centralise les résultats et transmet un bilan à chaque responsable d'alpage ainsi qu'un inventaire de tous les bovins ; utilisable par les bergers.

Pour les ovins et caprins, la demande de transhumance est à envoyer au GDS AVANT la montée des animaux afin que le GDS puisse vérifier la qualification brucellose et valider la demande.



## **Prophylaxie : nouvelle campagne pour les porcins, et ça continue pour les ruminants**

Une nouvelle campagne de prophylaxie des porcs vient de débuter et elle se prolongera jusque fin 2025.

Pour rappel, seuls les élevages porcins plein-air sont soumis à la prophylaxie. Le prélèvement, réalisé par le vétérinaire, se fait sous forme de buvard ou de prise de sang. Il permet la recherche sérologique de la maladie d'Aujeszky.

Vous pouvez profiter de ce prélèvement pour rechercher une autre maladie : le SDRP (Syndrome Respiratoire et Dysgénésique Porcin) : cette recherche est gratuite pour tous les adhérents au GDS qui en font la demande par mail ou téléphone.

Il n'y a pas d'âge minimum pour réaliser la prophylaxie : vous pouvez la réaliser quelques jours après l'arrivée des porcelets pour l'engraissement, ils sont alors plus facilement manipulables qu'en fin d'engraissement.

# Prophylaxie Porcine



du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

Maladie	Type d'élevage	Post sevrage et engraisseur	Naisseur et naisseur engraisseur
Aujeszky (prise de sang ou buvard)	Plein air	20 porcs charcutiers minimum (tous les animaux si moins de 20 porcs)	15 porcs reproducteurs (tous les animaux si moins de 15 porcs)
	Hors-sol	-	
Trichine	Plein air	Contrôle de toutes les carcasses	
	Hors-sol	Dérogation si visite annuelle pour être reconnu « site à conditions d'hébergement contrôlées »	

Pour les bovins, la campagne, débutée depuis le 1er octobre 2024, se terminera le 30 avril 2025. Pour l'instant, 591 élevages ont réalisé leur prophylaxie sur le sang sur les 1515 prévues; soit 39%.

Pour les petits ruminants, la campagne qui commence également en octobre 2024 se terminera un mois plus tard, soit le 31 mai. La seule maladie recherchée est la brucellose. La prophylaxie est réalisée tous les 3 ans pour les élevages qualifiés indemne de brucellose. Pour les éleveurs qui en font la demande, la recherche de statuts sanitaires est gratuite pour les adhérents au GDS : dépistage sérologique d'un pourcentage d'invidus (entre 7 et 15) de la paratuberculose, la chlamydie, la fièvre Q et le visna-maedi ou le CAEV. Pour l'instant, 102 élevages ovins ont réalisé leur prophylaxie sur le sang et 398 ne l'ont pas encore faite ; et 71 élevages caprins ont réalisé leur prophylaxie sur le sang et nous attendons encore 239 résultats.



	Atelier allaitant ou laitier ne livrant pas de lait en laiterie Analyses sur sang	Atelier laitier livrant en laiterie Analyses sur lait de tank	Financement de l'analyse pour les adhérents
IBR	Élevage indemne depuis plus de 3 ans	Analyses de mélange sur <b>40 animaux de plus de 2 ans tirés au sort</b> par le logiciel. Si moins de 40 animaux, analyses de mélange sur l'ensemble du troupeau	1 analyse par an (gestion par le GDS)
	Élevage indemne depuis 3 ans ou moins	Analyses de mélange sur <b>l'ensemble des animaux de plus de 2 ans</b>	6 analyses par an (gestion par le GDS)
	Élevage non indemne (en cours de qualification, en assainissement ou non conforme)	Analyses individuelles sur <b>l'ensemble des animaux de plus de 1 an !!</b> Avant fin 2027, tous les cheptels devront être indemnes !!	
Brucellose	20 % des bovins de plus de 2 ans, avec un minimum de 10 bovins <b>! Rappel : la déclaration de tout avortement fait partie intégrante de la prophylaxie de la brucellose : le vétérinaire se déplace, fait la prise de sang gratuitement et l'analyse est gratuite.</b>	1 analyse / an Commandée par le GDS	100 % par le GDS et le Département
Leucose (tous les 5 ans) 2024-2025 : cheptels 38 4 81 xxx à 38 567 xxx	20 % des bovins de plus de 2 ans avec un minimum de 10 bovins	1 analyse par an (gestion par le GDS)	100 % par le GDS
Tuberculose	Cheptels à risques désignés par la DDPP (par intradermoréaction)		
Varron*	Cheptels orientés (fort taux de rotation, lien épidémiologique ou une analyse positive les années précédentes)	Analyses sur tous les bovins de plus de 2 ans	1 analyse par an (commandée par le GDS)
	Cheptels aléatoires (tirés au sort par le logiciel)	20 % des bovins de plus de 2 ans	100% par le GDS
BVD	Analyse PCR sur cartilage lors de la pose de la boucle d'identification ( <b>seule prophylaxie réalisée par l'éleveur</b> )		4 € d'analyse au total (2,5 € pour l'éleveur, 1,5 € pour le GDS) 7,5 € par analyse pour un non adhérent

\*Varron : Campagne de dépistage du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 mars 2025.

En Isère, elle s'effectue tous les 3 ans sauf pour les élevages en cours de qualification brucellose, en surveillance brucellose renforcée ou transhumant hors département.

Maladie	Cheptel	Animaux concernés	Prise en charge
Brucellose	Cheptel indemne : Rythme triennal 2024-2025 : cheptels 38 386 xxx à 38 567 xxx	Tous les mâles non castrés Tous les animaux nouvellement introduits 15 % des femelles de plus de 6 mois avec un minimum de 30 animaux	100 % par la DDPP
	Cheptel en cours d'acquisition	Tous les animaux de plus de 6 mois	
Statut sanitaire	Recherche sérologique de 4 maladies sur un échantillonnage d'animaux : <b>paratuberculose, fièvre Q, chlamydie et CAEV/visna maedi</b> . Les analyses sont effectuées sur le tube de prophylaxie, pas besoin d'autres prélèvements.		
	Analyse réalisée sur demande de l'éleveur auprès du GDS avant la prophylaxie (prise en charge à 100% si plus de 20 reproducteurs)		
	Sur demande de l'éleveur au GDS	7 à 15 animaux testés	100 % par le GDS

La FNGDS AURA reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, assure la mise en œuvre de missions déléguées par l'Etat. Veuillez consulter la charte de mise en œuvre des missions de contrôles officiels sur le site : [www.fngdsaura.fr](http://www.fngdsaura.fr)

Pour connaître les tarifs de la prophylaxie, RDV ici.

# MINI GUÊPE

## LA LUTTE CONTRE LES MOUCHES - BIOCONTROLE

### Problème de mouches dans vos exploitations ? Vous souhaitez réduire la population de mouche ?

Agro Direct vous propose dès à présent des contrats avec des miniguêpes pour vous permettre de réduire la population !

Anti-mouche naturel des élevages, avec des miniguêpes ( Muscidifurax / Spalangia )

Pour les élevages de bovins, caprins et ovins.

Pas de risque de pique pour l'homme et l'animal. Elles mesurent 1 mm et ne volent pas plus haut que 3 cm du sol.

Il n'y aura pas non plus d'infestation car si il y a moins de mouches les miniguêpes ne pourront pas se reproduire, d'où l'importance d'en lâcher chaque mois.



### Protocole :

Une visite de votre exploitation pour un protocole personnalisé.

Le contrat débutera début avril jusqu'à fin septembre.

Chaque mois, vous effectuerez 1 lâcher de miniguêpes.

### Contactez-nous dès maintenant avant les grandes chaleurs !

Vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone pour faire votre contrat avant les grosses chaleurs ! ou pour plus d'informations pour votre exploitation !



09 74 50 85 85  
choix 3



agrodirect@agrodirect.fr



www.agrodirect.fr

## Retour sur la demi-journée "Nouveaux Installés" du 21 janvier 2025

7 jeunes installés ou en parcours d'installation sont venus découvrir le GDS, la MSA, et l'importance du sanitaire lors de la création d'un élevage.

2 courtes présentations pour présenter chaque organisme ont démarré la matinée; suivies de 3 ateliers :

- zoonoses : exposition et risques
- risques chimiques : évaluation et prévention

- Travail avec les animaux : manipulation et contention

La matinée s'est terminée par l'intervention d'un conseiller entreprise de la MSA et enfin un repas partagé.



Chaque participant s'est vu offrir un réfractomètre afin de pouvoir mesurer le colostrum après chaque mise-bas et éventuellement se faire une banque colostrale de qualité ainsi qu'un guide de sanitaire qui explique toutes les démarches à effectuer (prophylaxie, prises de sang d'achat, déclaration de naissance) ainsi que les principales maladies rencontrées en élevage.

Pour ceux qui le souhaitent, la vétérinaire du GDS peut se rendre dans leur exploitation pour faire un audit, parler d'un point particulier,...

## Gourme : 4 cas en centre équestre en Isère

La gourme est une affection des voies respiratoires supérieures des équidés d'origine bactérienne. Il s'agit d'une maladie très contagieuse qui représente donc un problème sanitaire majeur en collectivité et un cas déclaré entraîne des restrictions de mouvements.

La morbidité (% d'animaux malades) avoisine les 100% dans un effectif naïf mais par contre, la mortalité est faible (1 à 5%). Les animaux contaminants sont les animaux malades, convalescents et les porteurs sains qui hébergent l'agent pathogène, *Streptococcus equi subsp. equi*, dans les poches gutturales.

Les symptômes sont : de la fièvre (40°C) accompagnée d'anorexie ainsi qu'une rhinite séreuse puis purulente (jetage translucide puis blanc). L'hypertrophie des noeuds lymphatiques est à l'origine d'une raideur de l'encolure. Ces noeuds lymphatiques finissent par s'abcéder sans traitement. La convalescence dure en moyenne 2 à 4 semaines.

Une forme compliquée est le purpura hémorragique, qui intervient 2 à 4 semaines après la forme classique : on observe alors une vascularite, des œdèmes sous cutanés, des pétéchies.

Depuis le mois de novembre, un cas est détecté chaque mois en Isère : donc 4 foyers au total en Isère depuis début novembre. Nous ne savons pas où sont situés ces foyers et s'il existe un lien épidémiologique entre eux.

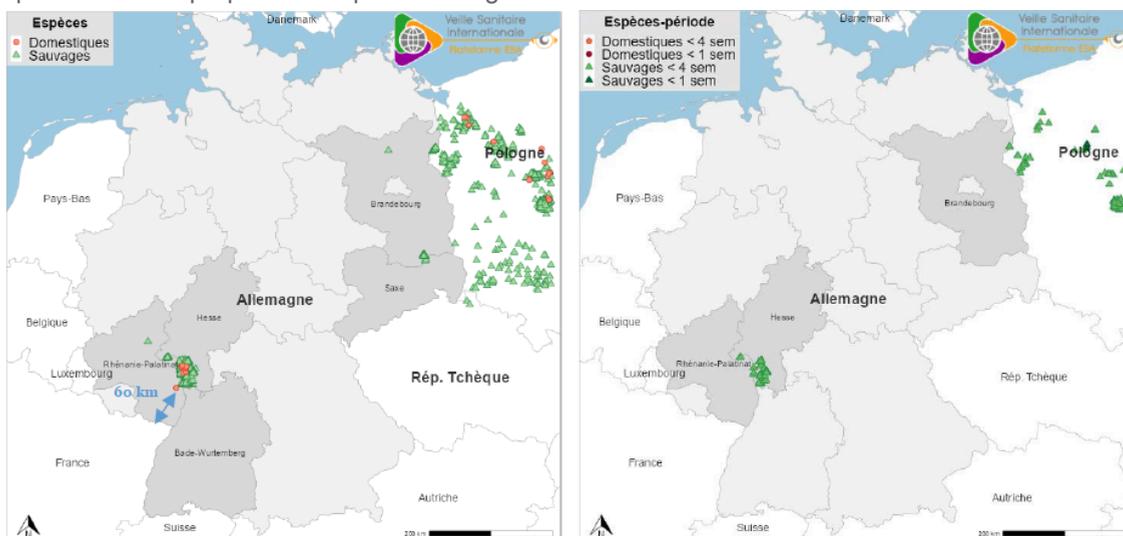
## Veille sanitaire : Fièvre aphteuse ; peste porcine ; grippe aviaire et clavelée

Le cas de **Fièvre Aphteuse en Allemagne** début janvier a fortement obscurci l'horizon pour 2025. Aucun autre cas n'a été détecté hormis le foyer dans l'élevage de buffles. Au total 2 autres cheptels ont été abattus (un élevage de porcs qui était venu acheté de la paille dans l'élevage atteint; et un élevage de chèvres qui avait acheté du foin). La DGAL a imposé des tests sur les porcs importés d'Allemagne. Il est maintenant peu probable qu'ils ressortent positifs puisque la période d'incubation est de 2 à 14 jours.

La **Peste Porcine Africaine (PPA)** est toujours présente en Allemagne où les foyers se densifient. Les foyers les plus proches de la frontière sont à 60-70 km... Au total, ce sont 9 élevages qui ont été touchés et 1086 foyers sauvages (dont 127 le mois dernier) détectés depuis le 01/07/2024 dans ce pays.

En Italie, où la maladie est régulièrement détectée en Ligurie, on dénombre 258 foyers sauvages (dont 48 le mois dernier) et 32 élevages touchés. Actuellement, on observe une remontée vers la Lombardie et le Piémont.

Nous rappelons l'importance de la biosécurité, formation obligatoire d'une personne dans chaque élevage commercial de porcs. Des audits gratuits réalisés par les vétérinaires ou d'autres opérateurs sont proposés aux petits élevages.



**Figure 5.** Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/07/2024 et le 09/02/2025 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (13/01 au 09/02/2025)

La **grippe aviaire** sévit toujours en Europe : plus de 528 cas en élevages et 793 foyers sauvages depuis le 01/08/2024. En France, seuls 25 cas sauvages et 19 foyers en élevages sont recensés ce jour; essentiel sur les côtes bretonnes, mais pas seulement puisque 3 cas sont situés dans l'Allier. Pour rappel, la France est en risque élevé pour l'IAHP (Influenza Aviaire Hautement Pathogène) depuis le 09/11/2024; ce qui implique le confinement des élevages de + 50 volailles et le confinement ou la mise sous filet des petits élevages de 50 élevages, y compris basse-cour.

Sur le continent américain, la grippe aviaire a muté et est détectée régulièrement chez tout type de mammifères depuis 08/2024, notamment les élevages bovins où 959 foyers sont dénombrés dans 16 états. 2 cas humains sont à déplorer (un grave et un mort...).

La **clavelée**, maladie virale non zoonotique qui touche exclusivement les ovins et caprins se caractérise par de la fièvre et des papules sur tout le corps pouvant entraîner la mort. 356 foyers

Retrouvez chaque semaine le bulletin  
d'information de la plateforme esa



# Isère

Votre expert en santé et en hygiène

QUALITÉ DE L'EAU



DÉSINSECTISATION



DÉRATISATION



DÉSINFECTION



**cepa**

CERTIFIED®

Certified Professional Pest Management

CEPA and CEPA Certified are registered trademarks owned by CEPA.

Farago Isère, 145 espace trois fontaines, 38140 Rives  
0974508585 (Choix 4) - farago38@reseaufarago.fr - www.farago38.fr



## Les aides FCO de la région : ouverture prochainement du guichet

Pour les ovins, les modalités de l'aide DU CONSEIL REGIONAL relative à la FCO sont connues. Cependant le dispositif n'est pas encore ouvert mais sera ouverte du 19 février à 14h00 jusqu'à fin août 2025. Ce sera un dossier à déposer en ligne sur le PORTAIL des aides du Conseil Régional.

Recapitaliser les troupeaux suite au passage de la FCO8 = B5

Aide exceptionnelle forfaitaire aux éleveurs d'Auvergne-Rhône-Alpes touchés par la FCO8 et ayant réalisé des investissements productifs dont ils remboursent des encours d'emprunts.

Pour pouvoir toucher cette aide, les éleveurs doivent entre autres avoir justifié de la reconstitution de leur cheptel (par achat ou par croît interne), avoir été déclaré foyer FCO8, avoir la volonté de vacciner ou avoir vacciné FCO8, ...

Les dépenses éligibles correspondent à la part de capital remboursé ou à rembourser sur la période 2024-2025 pour des emprunts relatifs aux projets d'investissement suivants : bâtiment d'élevage, équipements intérieurs, matériels productifs, acquisition de parts sociales liée à une installation, achat de cheptel.

Le montant de l'aide est plafonné au nombre d'animaux achetés ou conservés entre le 01/08/2024 et la date de dépôt de la demande d'aide, sur la base d'un montant de :

o 50€ par agnelle achetée ou conservée (agnelles de moins de 12 mois) ; 80 € si jeune agriculteur, nouvel installé ou nouveau détenteur (en année 2023/2024)

o 250 € pour un bélier (agneaux ou antenais de moins de 24 mois (génotypage tremblante ARR/ARR)) ; 300 € si jeune agriculteur, nouvel installé ou nouveau détenteur (en année 2023/2024)

Un seuil minimum de 500 € est requis pour être éligible à cette subvention, avec un plafond déterminé en fonction du nombre de brebis mortes entre le 1er août 2024 et le 31 décembre 2024.

Cette aide ne sera pas cumulable avec l'aide génétique B1 sur l'année 2025.

Une aide à la réalisation de constat de gestation est également mise en oeuvre, via les prestataires. L'aide correspond à 35% du coût des échographies. C'est le prestataire qui demande l'aide et qui la déduit de la facture.

Constats de gestation doivent avoir été réalisés entre le 01 août 2024 et le 31 décembre 2025.

Pour les éleveurs qui ont un contrat B1 (achat agnelles ou béliers), vous pouvez accéder à cette aide.

Par contre ne pas demander de paiement B1 sur des achats 2025.

Exemple : si vous achetez 30 agnelles elles passent toutes en B5 (dans la limite où vous avez eu 30 brebis mortes)

Le dossier B5 n'est pas dispo encore sur le site de la région. Le dossier B1 est disponible à cette adresse : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/4887/download?inline>

Pour la FCO 8 des BOVINS, la surmortalité sera indemnisée par le FMSE. Les dossiers seront instruits par le GDS à priori courant mars. Nous vous communiquerons à tous le formulaire à remplir dès que nous en saurons plus.



### Animat(eur/rice) de Section

#### Le cadre, l'entreprise :

Association d'éleveurs professionnels à laquelle adhèrent plus de 90 % des détenteurs de ruminants en Isère. Sa vocation : lutter contre les maladies du bétail avec la surveillance et l'appui technique sur la gestion des maladies.

Le Groupement de Défense Sanitaire travaille en partenariat avec les vétérinaires, les laboratoires d'analyses, les écoles, la DDPP (gestion par délégation des prophylaxies). Le GDS emploie en

Isère une vingtaine de salariés et, est aussi présent au niveau régional et national.

Son site de la Maison de l'Élevage basé à Rives (38140) réunit également une filiale commerciale de vente de matériel et produits agricoles et une filiale de services proposant des prestations 3D et analyses d'eau.

**Vos missions consistent à :**

- Assurer le relationnel avec les adhérents de la section apicole de l'association ainsi que ses élus,
- Gérer la logistique de l'évènementiel de la section (planification et suivi technique),
- Réaliser la gestion administrative de la section (tenue de fichiers et gestion des adhésions) et de ses prestations (réalisation de communications, commandes et organisation de l'approvisionnement de médicaments auprès de dépositaires, facturations et encaissements...),
- Organiser le suivi de la lutte contre le frelon asiatique proposée par l'association (gestion des contacts et interface avec les désinsectiseurs, réalisation de dossiers et de demandes de subventions),
- Participer à l'activité du service sanitaire (gestion administrative et tenue de fichiers),
- Accueil téléphonique et physique des éleveurs pour le compte du GDS et de ses filiales,

**Votre profil :**

NIVEAU DE RECRUTEMENT :

- Bac + 2 ou cursus secrétariat/expériences similaires
- Et/ou
- Précédente(s) expérience(s) comparable(s)

**COMPETENCES**

- Planification et développement de projets
- Sens de la communication
- Maîtrise du Pack Office

**QUALITES**

- Agilité et réactivité
- Autonomie et rigueur
- Capacité à travailler en équipe

**Les conditions proposées :**

- CDI
- Travail du lundi au vendredi 8h-12h et 13h-17h (1 jour de récupération tous les 9 jours + 6 RTT/an)
- 1850 euros bruts mensuel négociable selon expérience
- Complémentaire santé, chèques vacances, tickets restaurant à 10 euros
- Poste à pourvoir de suite

**Vous vous reconnaissez dans le profil défini ?**

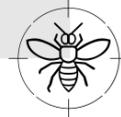
Merci d'adresser votre candidature = CV + lettre de motivation par e-mail à [gds38@reseaugds.com](mailto:gds38@reseaugds.com)

**Frelon asiatique : ne ratez pas le top départ du piégeage de printemps !**

# PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

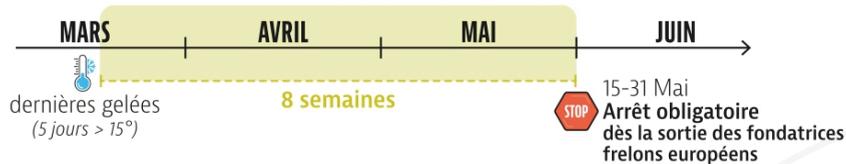


Le piégeage de printemps s'inscrit dans un plan de lutte national contre le frelon asiatique (GDSFrance et FREDON), et a pour objectif de limiter le nombre de nids dans la saison. Pour une bonne efficacité du dispositif de lutte, le piégeage doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers.



## QUAND PIÉGER ?

A partir du moment où on a eu 5 jours à +15°, et pendant 8 semaines



## OÙ PIÉGER ?

Dans les zones où la **pression du frelon asiatique est importante** à proximité d'anciens nids (découverts après le 1<sup>er</sup> octobre) ou des ruchers impactés.

À l'**ombre**, à côté d'une source de **nourriture printanière** (fleurs, arbres ou arbustes mellifères), à une hauteur d'environ **1m20**



### CONSEILS

Visiter les pièges chaque semaine, les déplacer s'ils ne captent rien.



## QUELS APPÂTS ?

Appât sucré de type :



- 1/3 bière
- 1/3 sirop de fruits rouges
- 1/3 vin (blanc ou rouge)



Protéger l'appât avec une grille fine pour éviter les noyades des insectes non-cible. La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât.



### CONSEILS

Partager les premières prises pour en laisser des vivants dans chaque piège



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le meilleur appât est le frelon asiatique vivant qui attire les congénères





## QUELS PIÈGES ?

Utiliser des pièges nasses équipés d'un cône d'entrée avec une séparation entre l'appât et la partie de captures, les pièges les plus **efficaces et sélectifs** proposés dans le protocole régional.

Nom	Adaptation au piégeage de printemps	Probabilité de capture*	Sélectivité*
Bee-vital	+++	82%	25,4% 
Robida, grille Neoppi	+	35%	1%
Redtrap	+	Non testé	Non testé
Jabeprod	-	15%	1,9%
Ornetin	-	22%	0,1%

\*sources : Gilbert 2022, Ratinet 2023, Guihard 2024 synthétisées par « Réussir apiculture »



ATTENTION

Les pièges bouteilles ou cloches sont interdits dans le cadre du plan frelon : leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations et leur impact sur l'entomofaune est trop important.



INFORMER

À l'aide d'une affichette à proximité des pièges afin de **sensibiliser le grand public et/ou d'éviter le vandalisme**. Vous pouvez y noter qui a installé les pièges, l'objectif qui est la lutte contre l'invasion du frelon asiatique, numéro de téléphone...



## PARTICIPER À LA LUTTE COLLECTIVE

### EN SUIVANT ET ENREGISTRANT LES CAPTURES

- Relever tous les pièges d'un site de piégeage, noter les prises : FA, FE, autres insectes
- Et en fin de période de piégeage, renseigner directement **le formulaire** : <https://forms.office.com/e/gLrnEEG4rT>



Version janvier 2025, selon le plan de lutte national :

**Déploiement du Plan National de Lutte contre le Frelon à Pattes Jaunes**



Ces informations sont précieuses pour l'organisation de la lutte collective, merci !



[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



**GDS**  
Auvergne  
Rhône-Alpes  
L'action sanitaire ensemble

INFOS  
[apiculture.frgds-aura@reseaugds.com](mailto:apiculture.frgds-aura@reseaugds.com)

Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



GDS ISERE

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | [gds38@reseaugds.com](mailto:gds38@reseaugds.com)

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)